

Commune de LOUVIGNY

Séance N° 4 du 07 octobre 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUVIGNY se sont réunis le **mardi sept octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures et zéro** minute en la mairie de LOUVIGNY 2 rue du Pré Joli, 57420 LOUVIGNY, sous la présidence de **Madame TORLOTING Brigitte**, Le Maire.

Date de la convocation : **29 septembre 2025**

Madame TORLOTING Brigitte, le maire ouvre la séance à 20 h 00.

Conseillers absents excusés :

Monsieur GUTHMULLER Anthony a donné procuration à Madame DESHAYES Agnès
Monsieur PAULOIN Pierre a donné procuration à Madame LAPOINTE Jocelyne

Monsieur HANRY Joël a donné procuration à Monsieur PONS Emmanuel

Secrétaire de séance :

Madame SOL Sylviane

❖ **Madame TORLOTING Brigitte, Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.**

Elle constate que le quorum est atteint.

Il est ensuite procédé aux délibérations des questions inscrites à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

D_2025_4_1 : Approbation par le conseil municipal de la séance du 09/07/2025

D_2025_4_2 : Mesures prises par délégation

D_2025_4_3 : Acquisition terrain

D_2025_4_4 : Rétrocession voirie lotissement Saint-Côme et Saint Damien

D_2025_4_5 : Transfert de la compétence périscolaire aux communes

D_2025_4_6 : Curage des ruisseaux

D_2025_4_7 : Tarification de l'entretien des espaces verts privés effectués par la commune

D_2025_4_8 : Dossier AMISSUR rue de Chégnny et travaux de sécurisation

D_2025_4_9 : Installation photovoltaïque en autoconsommation collective

D_2025_4_10 : Assainissement route Nationale

D_2025_4_11 : Lotissement Haut de Pagny

D_2025_4_12 : Vidéoprotection

D_2025_4_13 : STEP : phosphore

D_2025_4_14 : EHPAD : remplacement portes

D_2025_4_15 : Travaux de l'ONF dans le bois de la Hautonnerie

D_2025_4_16 : Manifestation de fin d'année

Délibération D_2025_4_1

OBJET : Approbation par le conseil municipal de la séance du 09/07/2025

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance du 09/07/2025 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présents : 11 votants : 14 suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D_2025_4_2

OBJET : Mesures prises par délégation

Conformément aux articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **PREND ACTE des décisions suivantes :**

Désignation	Fournisseur	Date paiement	Montant TTC
Fête et cérémonies			
Fête de la musique	Orchestre Elégance	23/07/2025	650.00 €
Feu d'artifice	JSE	23/07/2025	2 700.00 €
Orchestre 14 juillet	GUSO + musiciens	11/09/2025	1 687.02 €
Orchestre 14 juillet	matériel	11/09/2025	487.00 €
Réunion France Ruralité Vins	Chemin sous les vignes	30/09/2025	99.60 €
		s/total	5 623.62 €
Fournitures diverses			
Box air	Castorama	11/09/2025	129.90 €
		s/total	129.90 €
Fournitures de bureau			
Fournitures pour mairie	Bureau Vallée	22/07/2025	61.98 €
Fournitures pour mairie	Bureau Vallée	30/09/2025	201.91 €
		s/total	263.89 €
Fournitures scolaires			
Livre de maths	Hisler Even	22/07/2025	44.10 €
Livre calcul mental	Hisler Even	03/09/2025	40.50 €
Livres	Cultura	30/09/2025	57.53 €
Livres maths + cahier d'écriture	Hisler Even	30/09/2025	92.50 €
		s/total	234.63 €

Frais de transports			
Piscine 06-2025	Dupasquier	22/07/2025	1 344.00 €
Sortie scolaire Les jardins fruitiers	Dupasquier	30/09/2025	250.00 €
		s/total	1 594.00 €
Petit équipement			
Aspirateur balai pour école	Darty	30/09/2025	80.99 €
		s/total	80.99 €
Entretien bâtiments communaux			
Armoire réfrigérée Salle des fêtes	HMI Horis	22/07/2025	2 263.21 €
Porte de service Ehpad	Rezer pose	22/07/2025	5 316.00 €
Toilette école maternelle	B2A Benoit Anthony	23/07/2025	170.00 €
Evier logement rue du Pré Joli	B2A Benoit Anthony	30/07/2025	190.00 €
Toilette sacristie	B2A Benoit Anthony	11/09/2025	283.28 €
Chauffe-eau logt rue du marronnier	B2A Benoit Anthony	30/09/2025	1 542.60 €
Electricité mairie	PK Elec	30/09/2025	1 764.96 €
Réparation porte d'entrée Ehpad	Rezer pose	30/09/2025	120.00 €
Remplacement chaudière rue du Presbytère	B2A Benoit Anthony	02/10/2025	3 642.84 €
		s/total	15 292.89 €
Dépannage canalisation bouchée			
Camion hydrocureur	Mosellane des eaux	30/09/2025	1 142.40 €
Curage canalisation	Assainissement Scarponais	30/09/2025	841.50 €
Débouchage	Lingenheld	30/09/2025	2 952.00 €
Rebouchage	Semaroute	30/09/2025	112.52 €
		s/total	5 048.42 €
TOTAL GENERAL			28 268.34 €

Présents : 11 votants : 14 suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

Délibération D_2025_4_3

OBJET : Acquisition terrain

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de cession d'une partie de parcelle contigüe à la salle des fêtes appartenant à M. et Mme VOIGNIER, d'une contenance de 02 a 82 ca.

La proposition de M. et Mme VOIGNIER est de 30.000 € faisant référence à une vente d'avril 2014

Mme le Maire précise que la cuisine de la salle des fêtes est trop petite et qu'il manque de place pour le matériel. il faudra sans doute prévoir un agrandissement plus tard.

Le conseil municipal après examen et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition de M. et Mme VOIGNIER, domicilié 4 allée des Eglantiers 57420 LOUVIGNY,

- DÉCIDE l'acquisition de la parcelle, cadastrée section 01 n° 92, pour une contenance de 2 a 82 ca, se situant en zone U du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- FIXE le prix de vente à 30 000 €,
- AUTORISE le Maire ou son représentant, à procéder à l'acquisition de ladite parcelle et à signer tous les documents s'y afférant,
- CHARGE Maître Michel SAPONARO, Notaire à Verny d'établir l'acte de vente.

Présents : 11 votants : 14 suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

Délibération D_2025_4_4

OBJET : Rétrocession voirie lotissement Saint-Côme et Saint-Damien

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Saint Côme et Saint Damien » situé à Louvigny, il a été convenu de rétrocéder dans le domaine public les parcelles à usage de voirie, de chemin piéton et d'espaces verts, selon le plan ci-joint.

Il est précisé que la caution de voirie versée lors de l'achat du terrain sert à couvrir les éventuels dommages causés aux équipements publics ou collectifs (voirie, candélabres, espaces verts, etc.) pendant les travaux qu'ils soient réalisés par les acquéreurs ou des tiers. Sa restitution n'est pas automatique et dépend de la rétrocession des équipements communs qui nécessitent l'achèvement des travaux, la validation des réseaux par les concessionnaires, la délibération du Conseil municipal et la signature d'un acte notarié.

Ces parcelles appartiennent à la société TERRALIA Aménagement, située 21 rue de Sarre 57070 METZ, cadastrées comme suit :

- Parcelle section 2 n° 252 pour une surface de 648 m²
- Parcelle section 2 n° 257 pour une surface de 2 677 m²
- Parcelle section 2 n° 260 pour une surface de 116 m²

Aussi, il est proposé au conseil Municipal l'acquisition de ces parcelles pour la somme de 1 euro symbolique. A noter que l'avis préalable du service des Domaines n'est pas nécessaire.

Vu la demande de rétrocession en date du 30 juillet 2025.

Vu le plan cadastral ci-dessous :



Considérant que ces parcelles sont de nature de voirie, de chemin piéton et d'espaces verts.

Vu l'avis de la commission d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ACQUERIR les parcelles cadastrées section 2 n° 252, 257 et 260 pour la somme de 1 euro symbolique
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que toutes autres pièces afférentes au dossier
- DE NOTER que la rédaction de l'acte d'acquisition sera confiée à l'étude SAPONARO de Verny
- DE PRECISER que les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Présents : 11 votants : 14 suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D_2025_4_5

OBJET : Transfert de la compétence périscolaire aux communes

Transfert au 1er janvier 2026 de la compétence péri-extrascolaire de la Communauté de Communes du Sud Messin aux communes

Exposé des motifs :

Par délibération du 6 août 2025, la Communauté de Communes du Sud Messin a décidé

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Messin par le transfert, à compter du 1er janvier 2026, de la compétence facultative « Accueil péri-extrascolaire » aux communes concernées ;
- de solliciter les communes membres afin que les conseils municipaux se prononcent sur cette modification statutaire, selon les règles de majorité qualifiée ;
- d'autoriser la Présidente à signer les procès-verbaux et les conventions de mise à disposition des biens liés à cette compétence, avec les communes concernées ;
- de solliciter la CLECT pour qu'elle détermine :
 - l'augmentation des attributions de compensation des communes concernées à hauteur de l'évaluation 2021 (selon la méthode de droit commun) des charges transférées,
 - l'augmentation des attributions de compensation des 11 communes desservies par le Pérés'Cube à hauteur de 101 878,44 € selon une clé de répartition à définir entre elles,
 - l'affectation de 200 000 € minimum au BP 2026 du Budget Principal de la Communauté de Communes pour alimenter une enveloppe d'accompagnement financier des communes impactées négativement par ce transfert, répartie entre les accueils périscolaires afin que le reste à charge pour les communes soit intégralement compensé jusqu'au 31 août 2026.

Pour mémoire, les transferts de compétence sont décidés par délibération concordante de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requises, c'est-à-dire les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

Vu l'article L.5214-16 du CGCT,
Vu l'article L.5211-17 du CGCT,
Vu l'article L.5211-5 du CGCT,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 6 août 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Louvigny réuni le 7 octobre 2025 DECIDE de transférer au 1er janvier 2026 la compétence péri-extrascolaire de la Communauté de Communes du Sud Messin aux communes, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil Communautaire du 6 août 2025.

Mme le maire indique que si le transfert de la compétence vers les communes au 1er janvier 2026 est délibéré, l'année scolaire 2025-2026 sera une année charnière. Les communes qui souhaiteront réduire la charge nouvelle que représentera la compétence péri-extrascolaire pour l'adapter aux ressources financières qu'elles pourront mobiliser, auront la possibilité de réduire ou faire évoluer le service péri-extrascolaire, à compter du 1er septembre 2026. Sylviane SOL 1er adjoint informe du calendrier à savoir : **31 décembre 2025** : La CCSM (Communauté de communes du Sud messin) est compétente, les AC (Attribution de compensation) actuelles restent inchangées, les gestionnaires en place continuent de gérer - **1er janvier au 31 août 2026**: Les communes redeviennent compétentes et délèguent ou non leur compétence à un syndicat, la CCSM compense intégralement le reste à charges des communes ou des syndicats, les gestionnaires en place continuent de gérer - **1er septembre 2026**: Les communes ou les syndicats décident du mode de gestion de leur accueil périscolaire (régie, DSP, ...) ou autre mode d'accueil (garderie, cantine, ...) Les nouvelles AC entrent en vigueur. Pour la commune de Louvigny, il en ressort un reste à charge de 14 889.68 € + l'anglais 5 600 € + les travaux 3 226.61 € soit un total de : 23 716.29 €

Présents : 11 votants : 14 suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

Délibération D_2025_4_6

OBJET : Curage des ruisseaux

Mme le Maire donne la parole à Agnès DESHAYES adjointe en charge de la commission Environnement.

Mme DESHAYES rappelle la nécessité d'effectuer l'entretien des rus de la commune dont certains sont obstrués par divers arbustes et arbres et dont les abords sont touffus et débordent quelquefois sur les terrains privés.

Quatre entreprises spécialisées dans ces travaux nécessitant des matériels particuliers, ont été sollicitées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- > RETIENT l'offre de l'entreprise SW Environnement.
- > AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux.
- > AUTORISE Madame le Maire à régler les factures qui en découleront.
- > DIT QUE les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Présents : 11 votants : 14 suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

Délibération D_2025_4_7

OBJET : Tarification de l'entretien des espaces verts privés effectués par la commune

Madame le Maire rappelle la délibération autorisant la facturation des heures de tonte effectuées par l'employé communal (08/10/2000). Actuellement, nous avons un contrat pour la tonte de l'EHPAD Les Vignelles dont le tarif n'a pas été revu depuis octobre 2019.

Nous sommes, également, sollicités par des habitants, âgés en général, pour effectuer la taille de leurs haies. Par ailleurs, les haies de certaines habitations débordent sur les trottoirs et gênent la circulation piétonne voire la visibilité. Dans ce cas, la mairie peut, si l'administré ne répond pas à ces demandes, effectuer le travail et le facturer au propriétaire.

Pour ces 3 motifs, il convient de définir un tarif de prestation applicable à tous permettant l'établissement de conventions fixant les modalités de facturation desdites heures de travaux sur les espaces privés.

Appelle le conseil à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

> AUTORISE Madame le Maire à établir des conventions entre la commune et les personnes qui sollicitent la mairie pour l'entretien de leurs haies sur leur terrain privé.

> FIXE les modalités de facturation comme suit : 50,00 €/heure.

> AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions

Présents : 11 votants : 14 suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

Délibération D_2025_4_8

OBJET : Dossier AMISSUR rue de Chegny et travaux de sécurisation

Mme le Maire rappelle que le projet proposé consiste à la réhabilitation des axes de circulation (rue du Stade, de la Grand'rue et rue de Chégny) avec pour objectif de :

- remettre en état les trottoirs et la voirie,
- d'aménager l'intersection des rues de Chégny/Grand' Rue/rue des Vignes,
- de garantir la sécurité de nos concitoyens (piétons et automobilistes),
- d'optimiser la circulation intra village en favorisant la circulation piétonne et cycliste.

Mme le Maire cède la parole à Serge SUTTER, adjoint en charge de la commission Travaux.

A ce jour, sont concernés la rue de Chégny et la sécurisation du trajet reliant la rue St Côme et St Damien à l'école. Deux dossiers de demande de subventions AMISSUR ont été déposés :

- Un dossier pour la rue de Chégny qui est une régularisation des demandes de subvention car un dossier ne peut avoir de cofinancement AMISSUR et AMBITION Moselle.
- Un dossier pour la sécurisation du cheminement piéton du lotissement St Côme et St Damien jusqu'aux écoles.

M. SUTTER informe le conseil qu'une subvention de 19 040,00 € a été accordée pour les 2 dossiers.

Présents : 11 votants : 14 suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

Délibération D_2025_4_9

OBJET : Installation photovoltaïque en autoconsommation collective

Madame le Maire rappelle le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation pour alimenter l'électricité dans les bâtiments communaux.

Serge SUTTER présente les objectifs de la note d'opportunité reçue récemment.

Etude de productible

- Modélisation des bâtiments communaux ayant un potentiel de production PV
- Projection du nombre de panneaux installables et la puissance photovoltaïque
- Calcul du productible annuel

Etude d'autoconsommation

- Import des courbes de consommation des bâtiments communaux et intercommunaux
- Superposition des courbes de production et de consommation
- Calcul du taux d'autoconsommation et du taux d'autoproduction de l'opération

Etude économique

- Montants d'investissement
- Temps de retour sur investissement
- Comparaison scénarios vente totale/autoconsommation collective

==> Un bâtiment est potentiellement producteur : L'école élémentaire

==> 10 bâtiments seraient consommateurs : Refoulement Vieux Château - Refoulement Hautonnerie - Mairie - Atelier - Ecole primaire et Ecole maternelle - Salle des fêtes - Borne IRVE - Tennis - Station d'épuration

==> 2 scénarios étudiés sont possibles :

École primaire	École primaire
Toit plat, parfaitement orienté	Toit plat, parfaitement orienté
Panneaux SMA 450W	Panneaux SMA 450W
45 panneaux	90 panneaux
20,25 kWc	40,5 kWc
Orientation -5°	Orientation -5°
Inclinaison	Inclinaison 30
Installation 20kWc en ACC	Installation 40kWc en ACC

Madame le Maire invite le conseil à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après un tour de table et en avoir délibéré :

PORTE son choix sur la proposition numéro 2 avec l'installation de 45 panneaux de 20 kW

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre les démarches en vue de la mise en place d'une installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention

Présent(s) : 11 votant(s) : 13 suffrages exprimé(s) : 13

Pour : 13

Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULON Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

-

Délibération D_2025_4_10

OBJET : Assainissement route Nationale

Mme le maire rappelle que le réseau d'assainissement rd 910 n'est pas aux normes et doit être repris. Ce réseau relit la conduite rue de la Vignotte aux 22 logements situés de l'autre côté de la Nationale. En conséquence les travaux impacteront la circulation sur cet axe très fréquenté.

Serge SUTTER informe que le cout total du chantier est estimé à 35 000 €HT.

L'agence MATEC a procédé à l'étude des 2 dossiers reçus :

	SARL GILSON	LINGENHELD
Analyse financière		
Montant HT	29 325,00 €	29 775,00 €
Note / 60	60	59
Analyse technique		
Organisation de chantier	12	15
Réflexion et méthodologie	12	15
Planning	10	8
Note / 40	34	38
Total	94	97
Classement	2	1

Madame le Maire invite le conseil à délibérer sur le sujet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

RETIENT l'offre de l'entreprise LINGENHELD

- > AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux
- > AUTORISE Madame le Maire à régler les factures qui en découleront
- > DIT QUE les crédits budgétaires sont inscrits au budget

Présents : 11 votants : 14 suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

Délibération D_2025_4_11

OBJET : Lotissement Haut de Pagny

Madame le Maire cède la parole à M. Sutter qui fait un point d'avancement du dossier :

- Décapage terre végétale : 100%
- Réglage fond de forme : 100%
- Couche de forme : 80%
- Dispositif infiltration à la parcelle : 90%
- Raccordement AEP rue des Vignes : 90%
- Raccordement EU rue des Vignes : 100%
- Réseau EU principal : 100 %
- Branchements : 100 %
- Réseau AEP principal : 100%
- TPC en traversées : 100 %
- Dispositif infiltration voirie :90%

Prévisions :

- Suite des massifs infiltration rétention à la parcelle et voirie
- Intervention Véolia pour raccordements à compter du 06-10-2025
- Puis branchements après raccordements
- Interventions Réseaux Secs à partir de s.41 (à compter du 6-10-2025);
remise à niveau terrains (nivellement, compactage, repose terre végétale début S42 (13/10)
réalisation tranchée drainante.

Fin des travaux prévue en deuxième quinzaine d'octobre.

Présents : 11	votants : 14	suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0		

Délibération D_2025_4_12

OBJET : Vidéoprotection

Mme le maire demande à M. Sutter de faire le point sur la mise en place de la vidéoprotection.

M. Sutter informe le conseil de l'avancement des travaux :

- Travaux de Génie Civil : Terminés à 90%
 - Reste pose des 2 poteaux (monument aux morts , rue du Vieux Château)
 - Percussion candélabre rue du stade
 - Installation de 2 points de livraisons Réséda (route de Traille et Vignotte)
 - Réfection macadam
- Fibre optique : Terminée à 90%
 - Reste les dernières fibres à passer (poteau à installer, candélabre à percuter)
 - Installation et raccordement des boîtiers de connexion aux candélabres
 - Mesures et test en cours.
- Pose des matériels : Avancement à 10% (serveur installé + cameras mairie)
 - Démarrage campagne dernière semaine octobre.

Fin de travaux prévue mi-novembre.

Présents : 11	votants : 14	suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0		

Délibération D_2025_4_13

OBJET : STEP : phosphore

Mme le Maire rappelle le dossier en cours concernant le contrôle du phosphore à la station d'épuration.

M. Sutter relate les diverses phases de ce dossier :

- 1- Lancement projet en mai 2024
- 2- Accompagnement par LOREAT et MATEC

- 3- Consultation en septembre 2024 et dépose de la demande de subvention VEOLIA retenue pour un montant de 32 057,61€HT au 31/01/2025
- 4- Dossier en attente de retour de l'accord de subvention...
- 5- Demande de la police de l'eau d'une réalisation d'un porté à connaissance (juin2025)
- 6- Relance en septembre de l'agence de l'eau pour l'accord de subvention.

La mairie a reçu l'accord de subvention le 24/09 pour un montant de 8 327 € .

Présents : 11	votants : 14	suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2025_4_14

OBJET : EHPAD remplacement portes

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder au remplacement des portes d'entrée de l'EHPAD.

Pour ce faire, présente aux élus le devis proposé par l'entreprise SAS REZER Pose s'élevant à 5 198 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

> ACCEPTE la proposition de l'entreprise SAS REZER Pose pour le remplacement des portes d'entrée de l'EHPAD

> AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant et à régler la facture qui en découlera.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Présents : 11	votants : 14	suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2025_4_15

OBJET : Travaux de l'ONF dans le bois de la Hautonnerie

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une facture en suspens de l'Office National des Forêts concernant le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier pour l'exercice 2025.

Programme conforme au document d'aménagement de la forêt communale. Prestations à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF) et des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

Madame le Maire soumet ledit programme à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

> ADOPTE le programme des travaux sylvicoles susvisé ci-dessus.

> AUTORISE Madame le Maire à régler la facture de l'ONF pour un montant de 12 193.60 € HT .

> AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant et à régler la qui en découlera à l'opération 10039 "Travaux sylvicoles".

Présents : 11	votants : 14	suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0		

Délibération D_2025_4_16

OBJET : Manifestations de fin d'année

Mme le maire souhaite informer le conseil du calendrier des manifestations de fin d'année.

Elle propose de reconduire le traditionnel repas des seniors en vue de partager un moment de détente et de convivialité et précise que pour les personnes préférant un colis-repas, celui-ci sera distribué au mois décembre.

Les repas ou colis-repas sont gratuits pour les personnes de 70 ans et plus, payants pour les accompagnateurs.

Mme le maire cède la parole à Mme SOL qui informe des dates retenues pour les manifestations de décembre 2025 et janvier 2026 :

1- Concernant le colis sénior, la distribution est prévue le dimanche 21 décembre 2025. Le colis sera livré directement chez les administrés ne participant au repas de janvier 2026.

2- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 09 janvier 2026

3- Le repas des seniors est fixé au dimanche 25 janvier 2026.

L'entreprise Marcotullio propose le colis repas à 25 euros par personne.

Mme le maire invite à délibérer sur le sujet.

Présents : 11	votants : 14	suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Madame DUBEAU Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame DAMIEN Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire :
TORLOTING Brigitte

La secrétaire de séance :
SOL Sylviane